

Décret n° 99-46 du 25 Mars 1999  
portant nomination du directeur national  
des voyages officiels  
(régularisation)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-316 du 2 septembre 1998 portant création, attributions et organisation de la direction nationale des voyages officiels ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

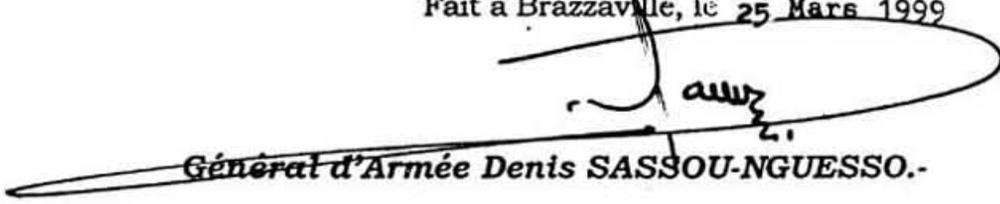
**DECRETE :**

**Article premier.-** Le Colonel Bonaventure Chryst ENGOBO est nommé directeur national des voyages officiels.

**Article 2.-** Le Colonel Bonaventure Chryst ENGOBO percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret, qui prend effet à compter du 25 octobre 1997, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 25 Mars 1999

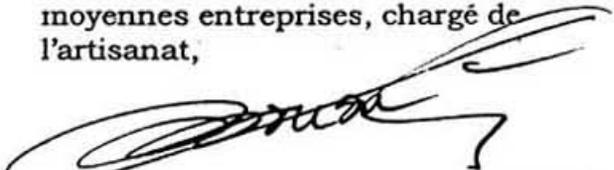
  
Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre à la Présidence, chargé  
de la défense nationale,

  
Itihl Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Pour le ministre de l'économie, des  
des finances et du budget, en mission :  
le ministre du commerce et des  
approvisionnements, des petites et  
moyennes entreprises, chargé de  
l'artisanat,

  
Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-